



MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

60660

Téléphone : 03.44.27.10.02

Télécopie : 03.44.27.11.11

PROCES VERBAL du 04 Mars 2020

L'an deux mil - vingt le quatre mars à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Jacques DAUBRESSE, Maire.

Etaient présents : Monsieur DAUBRESSE Jean-Jacques, Monsieur LEVEQUE Olivier, Madame LEROY Marie-Anne, Monsieur TRIN Christian, Madame DUROYAUME Manuella, Madame FASSI Sandrine, Monsieur MANESSE Éric, Monsieur VACHER Jacques.

Etaient absents : Madame ROCQ Françoise, Madame BARBAUD Christiane, Monsieur PINTO Philippe, Madame DUERINCK Patricia, Madame DECAYEUX Muriel,
Formant la majorité des membres en exercice,

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que la séance est enregistrée. Il demande si quelqu'un y voit une objection. Personne ne se manifeste. Il précise que ce support audio est et sera utilisé dans le cadre de la rédaction du procès-verbal, que celui-ci ne pourra ni être copié sur un support mobile, ni cédé, ni vendu par la commune, qu'il sera utilisé en cas de contestation lors de l'approbation du procès-verbal et que son écoute se fera en Conseil Municipal en présence des membres présents et l'enregistrement sera supprimé en présence du ou de la Secrétaire de Séance et de Monsieur le Maire ou d'un de ses Adjoints dès lors que le procès-verbal aura été signé.

1. Approbation du compte rendu du 24 Février 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents

2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Madame Sandrine FASSI est élue secrétaire de séance

3. Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation des Équipements des Territoires Ruraux pour la construction d'une annexe pédagogique et sportive

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient d'engager les travaux de construction d'une annexe pédagogique et sportive intégrés dans un programme comprenant un groupe scolaire de 5 classes, de préaux, d'une médiathèque, d'une salle de restauration scolaire et périscolaire.

A cet effet, il convient de solliciter l'inscription de ces travaux sur un programme d'investissement subventionné de l'année 2020 au titre de la Dotation des Equipement des Territoires Ruraux.

Monsieur le Maire rappelle que certaines subventions sont plafonnées, ce qui explique que le montant total du projet n'est pas toujours intégralement subventionnable.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention (Monsieur VACHER) et 7 voix pour

- *approuve la contexture des travaux à réaliser en 2020 telle que définie ci-dessus ;*
- *adopte le financement proposé ci-dessus ;*
- *sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation des Équipements des Territoires Ruraux.*

4. Approbation du Projet Scientifique et Culturel – Médiathèque

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre du projet de médiathèque, la Commune doit définir les orientations culturelles et sociales, ses perspectives de fonctionnement, les politiques d'acquisition, d'animation et de services aux usagers de la médiathèque.

Ce document, nécessaire à l'obtention de subventions pour ce projet, permet de donner une meilleure visibilité du futur service.

Monsieur le Maire informe le conseil que ce projet scientifique et culturel (PSC) présente l'état des lieux de la médiathèque « actuelle ». Il présente également le projet de la « future » médiathèque : les objectifs généraux, les nouveaux services rendus aux publics, son fonctionnement...

Monsieur le Maire rappelle le Projet et ses orientations :

Une médiathèque, c'est-à-dire :

- *Un lieu de culture et d'information ouvert à tous ;*
- *Un lieu de détente et de plaisir ;*
- *Un lieu décloisonné, accessible, chaleureux, confortable, convivial, vivant, dans lequel chacun puisse se sentir « comme à la maison » ;*
- *Un lieu permettant les échanges et la création de lien social ;*
- *Un lieu d'animations culturelles (démocratiser l'accès à la connaissance sous différentes formes ; entretenir et développer la pratique de la lecture auprès des publics jeunes et adultes ; être un carrefour des différentes expressions et activités de la vie locale...)*

Un espace dédié aux jeunes :

- *privilégier les publics jeunes en lien avec les services publics de proximité et en particulier les adolescents à travers la musique et les jeux.*

(Création d'une ludothèque)

Un développement et élargissement des collections :

Axes de développement : intégrer les évolutions liées au numérique, faciliter l'accès aux nouveaux supports et technologies de la connaissance ; développer un fonds en direction de la jeunesse et des adolescents afin d'initier rapidement des animations et répondre aux besoins des structures locales (multi accueil, assistantes maternelles, centre de loisirs, écoles, ...)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents

- *D'AJOURNER cette décision afin de laisser la future équipe municipale se positionner sur ce projet*



5. Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) pour la construction de la médiathèque.

Une modernisation des établissements, des collections et des services du réseau de lecture publique de la Ville de SAINT VAAST LES MELLO est actuellement en cours, afin de mieux adapter l'offre aux pratiques et aux attentes du public.

L'aménagement de nouveaux espaces de lecture, plus accessibles et plus pratiques, il offrira également une amélioration de l'agencement et du mobilier intérieur, plus moderne, plus chaleureux et plus convivial, afin d'améliorer l'accueil des usagers et leur séjour sur place au sein de la médiathèque. Le coût global des travaux de construction de la médiathèque est estimé à 294.836,39 € HT.

Monsieur le Maire informe que tout ce qui concerne l'aménagement intérieur, le mobilier ainsi que les fonds documentaires feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD), l'État accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que l'équipement et l'aménagement des bibliothèques.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) assure l'instruction administrative et l'expertise scientifique des dossiers. À ce titre, la Ville de Saint Vaast les Mello peut déposer une demande de subvention auprès de la DRAC Hauts de France afin de solliciter une aide de l'État pour le financement de la construction de la nouvelle médiathèque.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents

- D'AJOURNER cette décision afin de laisser la future équipe municipale se positionner sur ce projet

6. Questions et informations diverses

Monsieur VACHER demande s'il est possible de couper les arbres tombés à terre au tour de l'étang ainsi que sur la place de Crécy Monsieur le Maire indique que le SIVT va prendre en charge cette mission afin de retirer les arbres restants car certains ont été retirés.

L'ordre du jour étant épuisé : la fin de séance est annoncée à 19 heures 06 minutes